



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) **EP 1 234 088 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**17.12.2003 Bulletin 2003/51**

(51) Int Cl.7: **E06B 5/11**, E05B 45/06,  
G08B 13/08

(21) Numéro de dépôt: **00985358.1**

(86) Numéro de dépôt international:  
**PCT/FR00/03335**

(22) Date de dépôt: **29.11.2000**

(87) Numéro de publication internationale:  
**WO 01/040609 (07.06.2001 Gazette 2001/23)**

(54) **DISPOSITIF ANTI-EFFRACTION D'OUVRANT**  
EINBRUCHSWARNANLAGE FÜR TÜRFLÜGEL  
BURGLAR-PROOF DEVICE FOR OPENING PANEL

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU**  
**MC NL PT SE TR**

- **BADEL, Christian**  
**38920 Crolles (FR)**
- **BUIRET, Jean-Luc**  
**F-38240 Meylan (FR)**
- **DROMARD, Jean-Claude**  
**F-38530 Chapareillan (FR)**

(30) Priorité: **30.11.1999 FR 9915229**

(43) Date de publication de la demande:  
**28.08.2002 Bulletin 2002/35**

(74) Mandataire: **Casalonga, Axel et al**  
**BUREAU D.A. CASALONGA - JOSSE**  
**Paul-Heyse-Strasse 33**  
**80336 München (DE)**

(73) Titulaire: **ATRAL**  
**F-38190 Crolles (FR)**

(72) Inventeurs:  
• **GELIN, Michel**  
**F-76000 Rouen (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A- 0 208 876**                      **EP-A- 0 245 682**  
**FR-A- 2 577 605**                      **FR-A- 2 632 008**

**EP 1 234 088 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention a pour objet un dispositif permettant de signaler une tentative d'effraction sur un ouvrant, un tel ouvrant pouvant être une porte d'un bâtiment ou d'une maison, installé à l'extérieur ou à l'intérieur, un volet à un ou plusieurs vantaux battants, une porte ou un couvercle d'un meuble tel qu'un coffre.

**[0002]** L'une des manières couramment utilisée pour pénétrer par effraction en particulier dans un bâtiment, une maison ou dans un local ou pour forcer un coffre consiste à engager un outil pénétrant tel qu'un pied de biche ou un burin entre la porte et son encadrement afin d'atteindre le pêne de la serrure ou du verrou ou les charnières de la porte.

**[0003]** Plusieurs solutions ont déjà été proposées pour détecter de telles tentatives d'effraction.

**[0004]** En particulier, la demande de brevet internationale WO-A-99/38134 décrit un dispositif anti-effraction qui comprend un élément allongé tubulaire qui se fixe solidement sur la face extérieure de l'encadrement d'un ouvrant et qui présente, du côté de la fente séparant l'encadrement et la porte, une paroi déformable susceptible de venir agir sur un capteur de déplacement électrique.

**[0005]** D'autres dispositifs anti-effraction connus sont conçus pour être installés dans l'espace séparant l'ouvrant et son encadrement. C'est le cas en particulier du dispositif anti-effraction décrit dans la demande de brevet européen EP-A- 0 208 876, qui comprend en plus de toutes les caractéristiques du préambule de la revendication 1 deux parties fixes longitudinales distantes l'une de l'autre et dont l'espace les séparant est obstrué par une lame longitudinale pivotant à l'encontre d'un ressort lorsqu'elle est sollicitée par un outil d'effraction.

**[0006]** La présente invention a pour but de proposer un dispositif anti-effraction plus simple et plus efficace que ceux actuellement connus.

**[0007]** Le dispositif anti-effraction selon l'invention est susceptible d'être fixé sur une surface d'une paroi de réception située dans ou dans le voisinage d'au moins une partie de la périphérie d'un ouvrant tel qu'une porte ou un volet.

**[0008]** Selon l'invention, ce dispositif comprend un élément allongé tubulaire présentant une paroi d'appui venant en appui sur ladite surface de réception, au moins un organe de fixation qui traverse un passage ménagé dans ladite paroi d'appui de l'élément allongé et qui se fixe sur ladite paroi de réception, au moins un organe élastique de rappel placé dans ledit élément allongé et interposé entre ledit organe de fixation et ladite paroi d'appui de cet élément allongé, ainsi qu'au moins un capteur de déplacement installé dans ledit élément allongé et coopérant avec ladite paroi de réception, de telle sorte que, quand ledit élément allongé est sollicité à l'encontre dudit organe élastique et s'écarte de ladite paroi de réception, ledit capteur de déplacement est susceptible de délivrer un signal électrique.

**[0009]** Selon une variante préférée de l'invention, ledit organe élastique comprend deux branches opposées dont la partie centrale coopère avec ledit organe de fixation et dont les parties d'extrémité sont en appui contre ladite paroi d'appui de l'élément allongé.

**[0010]** Selon une variante de réalisation de l'invention, ledit organe de fixation comprend une entretoise venant en appui contre ladite paroi de réception et comprenant des ailettes de maintien dudit organe élastique et un passage central pour le passage d'un élément de fixation tel qu'une vis.

**[0011]** Selon une autre variante de réalisation de l'invention, ledit organe de fixation comprend une entretoise venant en appui contre ladite paroi de réception et présentant un passage central pour le passage d'un élément de fixation tel qu'une vis, ledit organe élastique étant pris entre cette entretoise et la tête de cet élément de fixation.

**[0012]** Selon l'invention, ladite entretoise peut avantageusement comprendre une rampe inclinée sur laquelle peut monter ledit élément allongé lorsqu'il est sollicité latéralement.

**[0013]** Selon une variante préférée de l'invention, ledit élément allongé comprend un premier profilé en forme de U dont la base constitue ladite paroi d'appui et un second profilé en forme de U qui enveloppe et recouvre ledit premier profilé et qui se clipse sur ledit premier profilé.

**[0014]** Selon une variante complémentaire de l'invention, ledit élément allongé porte une plaque adaptée pour s'étendre en avant de l'organe d'actionnement d'un moyen de verrouillage de l'ouvrant, cette plaque présentant une ouverture pour le passage d'une clé susceptible d'être introduite dans cet organe d'actionnement.

**[0015]** Selon une variante de l'invention, un capteur de déplacement est interposé entre ladite plaque et la surface de l'ouvrant.

**[0016]** Selon l'invention, ledit capteur de déplacement est de préférence constitué par un interrupteur.

**[0017]** Selon l'invention, le corps dudit interrupteur peut en outre être soumis à un ressort agissant en direction de ladite paroi de réception.

**[0018]** Selon l'invention, le dispositif est de préférence installé contre une surface de la porte.

**[0019]** Selon une variante de l'invention, le dispositif pourrait être installé contre une surface de l'encadrement de la porte.

**[0020]** La présente invention sera mieux comprise à l'étude de dispositifs anti-effraction d'ouvrants décrits à titre d'exemples non limitatifs et illustrés par le dessin sur lequel :

- la figure 1 représente une vue extérieure d'une porte en position fermée, munie d'un dispositif anti-effraction ;
- la figure 2 représente une coupe partielle longitudinale, par son axe principal, d'un premier dispositif

anti-effraction selon l'invention, montrant un moyen de fixation élastique ;

- la figure 3 représente une coupe transversale, par son axe principal, du dispositif anti-effraction de la figure 2 ;
- la figure 4 représente une coupe transversale d'une autre partie du dispositif anti-effraction de la figure 2, montrant un capteur de déplacement ;
- la figure 5 représente une coupe transversale par son axe principal d'une variante d'exécution du dispositif anti-effraction de la figure 4 ;
- la figure 6 représente une coupe transversale d'une variante d'exécution du dispositif anti-effraction de la figure 2 ;
- et la figure 7 représente une coupe transversale d'une autre partie du dispositif anti-effraction précité, associé à une serrure.

**[0021]** En se reportant en particulier aux figures 1 à 3, on voit qu'on a représenté un encadrement 1 d'une porte 2 munie d'une serrure 3 à clé, l'encadrement 1 présentant une partie en saillie 4 contre laquelle la face extérieure 5 de la porte 2 vient en appui lorsqu'elle est amenée en position fermée.

**[0022]** Dans le voisinage immédiat de la partie en saillie 4 de l'encadrement 1, la face extérieure 5 de la porte 2 est munie d'un dispositif anti-effraction allongé 6 qui s'étend sur son pourtour et qui comprend avantageusement deux parties verticales qui s'étendent le long des montants de l'encadrement 1 et une partie horizontale qui s'étend le long de la traverse supérieure de cet encadrement.

**[0023]** Le dispositif anti-effraction 6 comprend un profilé 7 de section en forme de U dont le fond 8 présente deux zones longitudinales 9 et 10 venant en appui contre la face extérieure 5 de la porte 2 et qui sont séparées par une gorge longitudinale 7a.

**[0024]** En différents endroits de sa longueur, le fond 8 du profilé 7 présente des passages centraux traversants 11, de forme carrée ou rectangulaire.

**[0025]** Au travers de chaque passage 11 est installé un organe de fixation qui comprend une entretoise 12.

**[0026]** Dans l'exemple des figures 2 et 3, l'entretoise 12 est, en section longitudinalement au profilé 7, en forme de U dont les extrémités 13 et 14 des branches viennent en appui contre la face extérieure 5 de la porte 2 et sont recourbées en-dessous de la paroi 8 du profilé 7, dans sa gorge longitudinale 6a.

**[0027]** Chaque entretoise 12 passe au travers d'un passage 15a de la partie centrale d'un ressort à lame 15 qui s'étend longitudinalement au profilé 7 et qui présente deux branches longitudinales opposées.

**[0028]** L'entretoise 12 présente des ailettes 16 et 17 qui s'étendent devant la partie centrale du ressort à lame 15 et cette entretoise 12 est fixée à la porte 2 grâce à une vis centrale 12a dont la tige traverse la partie centrale de l'entretoise 12 pour aller se visser dans la porte 2 et dont la tête prend appui contre cette partie centrale.

**[0029]** Le ressort 15 est formé de telle sorte que les extrémités 18 et 19 de ses branches opposées soient en appui contre la face intérieure de la paroi 8 du profilé 7 lorsque sa partie centrale est en appui contre les ailettes 16 et 17 de l'entretoise 12, à distance de la paroi 8, de telle sorte que le profilé 7 est fermement mais de façon tarée appliqué contre la surface extérieure 5 de la porte 2.

**[0030]** Du fait des extrémités recourbées 13 et 14 de l'entretoise 12 et l'existence de ses ailettes de maintien 16 et 17, chaque entretoise 12 et chaque ressort 15 peuvent être pré-installés dans le profilé 7.

**[0031]** Comme le montre la figure 4, le profilé 7 porte intérieurement, en différents endroits de sa longueur et dans ses zones non recouvertes par les lames de ressort 15, des capteurs de déplacement constitués par des interrupteurs électriques 20 dont les organes mobiles 21 passent au travers de passages traversants 22 ménagés dans la paroi 8 du profilé 7.

**[0032]** Dans l'exemple représenté sur la figure 4, les interrupteurs 20 sont portés par des plaques 23 qui présentent des ergots engagés dans des orifices 24 ménagés dans les flancs du profilé 7.

**[0033]** Par ailleurs, les interrupteurs 20 sont reliés, par des fils électriques s'étendant dans le profilé 7, à un circuit électronique d'alarme non représenté.

**[0034]** Le dispositif 6 comprend en outre un profilé longitudinal de recouvrement 25 de section en forme de U, qui est installé à force et à cheval sur le profilé 7 de façon à recouvrir son ouverture extérieure et à coopérer avec ses flancs pour son maintien.

**[0035]** Grâce à la disposition qui vient d'être décrite, si un outil est engagé dans l'espace séparant la partie en saillie 4 de l'encadrement 1 et la structure du dispositif 6 composée par les profilés 7 et 25, ou si un outil est engagé entre la paroi 8 du profilé 7 et la face extérieure 5 de la porte 2 ou si l'on cherche à retirer le profilé 25 de recouvrement, la structure composée par les profilés 7 et 25 est sollicitée et se déplace à l'encontre des lames de ressort 15 en s'écartant de la face extérieure 5 de la porte 2.

**[0036]** Au-delà d'une course déterminée par leur position, au moins un des interrupteurs 20 change d'état du fait que son organe mobile 21 est actionné. Un signal électrique correspondant est alors transmis au circuit électronique d'alarme qui le traite pour en particulier déclencher l'actionnement d'un moyen d'avertissement tel qu'une sirène.

**[0037]** Lorsque le dispositif 6 n'est plus sollicité et dans la mesure où il n'est pas au moins en partie détruit, il revient normalement à sa position d'origine.

**[0038]** Dans la variante représentée sur la figure 5, chaque interrupteur 20 n'est plus fixé sur le profilé 7 mais est sollicité vers la surface extérieure 5 de la porte 2 par un ressort 29 taré en fonction du ressort sollicitant son organe mobile 21.

**[0039]** Dans la variante de réalisation représentée sur la figure 6, on voit que l'entretoise 12 précédente est

remplacée par une entretoise 26 constituée par une rondelle épaisse interposée entre la partie centrale du ressort 15, l'empilement constitué par la rondelle 26 et la partie centrale du ressort 15 étant fixé grâce à une vis 27 qui les traverse et qui est vissée dans la porte 2.

**[0040]** Dans cette variante, la rondelle 26 présente une rampe annulaire 28 sur laquelle peut venir glisser le profilé 7 lorsque ce dernier se déplace parallèlement à la porte 2. Cette rampe 28 facilite l'écartement de la structure allongée composée par les profilés 7 et 25 de la face extérieure 5 de la porte 2 lorsque cette structure se déplace ou est sollicitée parallèlement à la porte 2.

**[0041]** En se reportant maintenant à la figure 7, on voit que le profilé de recouvrement 25 porte une plaque 30 qui s'étend parallèlement et à distance de la face extérieure 5 de la porte 2, devant et à distance du barillet de la serrure 3 de cette porte, représenté schématiquement.

**[0042]** Cette plaque 30 présente un passage 31 dans lequel est installée une rondelle tournante 32 qui porte de façon décentrée une rondelle anti-perçage 33 munie d'une fente décentrée 34 pour le passage d'une clé d'actionnement du barillet de la serrure 3. La plaque 30 porte un doigt 35 qui est engagé au travers du fond du profilé 25 et une vis de maintien 36 qui traverse la paroi 8 du profilé 7 est vissée axialement dans ce doigt 35, la tête de cette vis étant placée dans la gorge longitudinale 7a du profilé 7.

**[0043]** Ainsi, si l'on cherche à atteindre avec un outil d'effraction la serrure 3, on provoque un déplacement de la plaque 30 et en conséquence un déplacement de la structure composée par les profilés 7 et 25, provoquant ainsi, comme décrit précédemment, l'actionnement d'au moins un des interrupteurs 20.

**[0044]** Par ailleurs, un capteur de déplacement par exemple constitué par un interrupteur électrique 37 pourrait être disposé entre la surface 5 de la porte 2 et la face arrière de la plaque 30, de façon à détecter un écartement et/ou un rapprochement de cette plaque de la porte 2, un signal électrique correspondant étant aussi transmis au circuit d'alarme précité par un fil électrique non représenté.

**[0045]** Bien entendu, le nombre de points de fixation élastique et le nombre de capteurs de déplacement installés le long de la structure déplaçable composée par les profilés 7 et 25 seront adaptés à la longueur de ces derniers et en fonction de leurs capacités à ne pas se vriller lorsque cette structure est sollicitée.

**[0046]** La présente invention ne se limite pas aux exemples ci-dessus décrits.

**[0047]** En particulier, le dispositif anti-effraction décrit pourrait être fixé sur la partie en saillie 20 de l'encadrement 1 ou dans une gorge ménagée dans la porte ou dans l'encadrement et il pourrait être construit de façon différente, sans sortir du cadre des revendications annexées.

## Revendications

1. Dispositif anti-effraction susceptible d'être fixé sur une surface d'une paroi de réception située dans ou dans le voisinage d'au moins une partie de la périphérie d'un ouvrant tel qu'une porte ou un volet, **caractérisé par le fait qu'**il comprend un élément allongé tubulaire (7, 25) présentant une paroi d'appui (8) venant en appui sur ladite surface de réception (5), au moins un organe de fixation (12, 12a) qui traverse un passage ménagé dans ladite paroi d'appui (8) de l'élément allongé et qui se fixe sur ladite paroi de réception (2), au moins un organe élastique de rappel (15) placé dans ledit élément allongé et interposé entre ledit organe de fixation et ladite paroi d'appui de cet élément allongé, ainsi qu'au moins un capteur de déplacement (20) installé dans ledit élément allongé et coopérant avec ladite paroi de réception, de telle sorte que, quand ledit élément allongé est sollicité à l'encontre dudit organe élastique et s'écarte de ladite paroi de réception, ledit capteur de déplacement est susceptible de délivrer un signal électrique.
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** ledit organe élastique (15) comprend deux branches opposées dont la partie centrale coopère avec ledit organe de fixation (12, 12a) et dont les parties d'extrémité (18, 19) sont en appui contre ladite paroi d'appui (8) de l'élément allongé.
3. Dispositif selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé par le fait que** ledit organe de fixation comprend une entretoise (12) venant en appui contre ladite paroi de réception et comprenant des ailettes de maintien (16, 17) dudit organe élastique (15) et un passage central pour le passage d'un élément de fixation tel qu'une vis (12a).
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** ledit organe de fixation comprend une entretoise (26) venant en appui contre ladite paroi de réception et présentant un passage central pour le passage d'un élément de fixation tel qu'une vis (27), ledit organe élastique (15) étant pris entre cette entretoise et la tête de cet élément de fixation.
5. Dispositif selon l'une des revendications 3 et 4, **caractérisé par le fait que** ladite entretoise comprend une rampe inclinée sur laquelle peut monter ledit élément allongé lorsqu'il est sollicité latéralement.
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** ledit élément allongé comprend un premier profilé (7) en forme de U dont la base constitue ladite paroi d'appui et un second profilé (25) en forme de U qui en-

veloppe et recouvre ledit premier profilé et qui se clipse sur ledit premier profilé.

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** ledit élément allongé porte une plaque (30) adaptée pour s'étendre en avant de l'organe d'actionnement d'un moyen de verrouillage (3) de l'ouvrant, cette plaque étant munie d'une rondelle anti-perçage (34) présentant une ouverture pour le passage d'une clé susceptible d'être introduite dans ledit organe d'actionnement.
8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé par le fait qu'**entre ladite plaque et la surface de l'ouvrant est interposé un capteur de déplacement de l'une par rapport à l'autre.
9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** ledit capteur de déplacement est constitué par un interrupteur électrique.
10. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé par le fait que** le corps dudit interrupteur est soumis à un ressort (29) agissant en direction de ladite paroi de réception.
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**il est installé contre une surface (5) dudit ouvrant (2).
12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**il est installé contre une surface de l'encadrement de la porte.

## Claims

1. Burglar-proof device which can be fixed to a surface of a receiving wall situated in or in the vicinity of at least part of the periphery of an opening panel such as a door or a shutter, **characterized in that** it comprises an elongate tubular element (7, 25) having a bearing wall (8) bearing against the said receiving surface (5), at least one fastening member (12, 12a) which passes through a passage formed in the said bearing wall (8) of the elongate element and which is fastened to the said receiving wall (2), at least one elastic return member (15) placed in the said elongate element and interposed between the said fastening member and the said bearing wall of this elongate element, and at least one displacement sensor (20) installed in the said elongate element and collaborating with the said receiving wall, so that when the said elongate element is urged against the action of the said elastic member and moves away from the said receiving wall, the said displacement sensor is able to deliver an electric signal.
2. Device according to Claim 1, **characterized in that** the said elastic member (15) comprises two opposed branches the central part of which cooperates with the said fastening member (12, 12a) and the end parts (18, 19) of which bear against the said bearing wall (8) of the elongate element.
3. Device according to one of Claims 1 and 2, **characterized in that** the said fastening member comprises a spacer (12) bearing against the said receiving wall and comprising wings (16, 17) for holding the said elastic member (15) and a central passage for the passage of a fastening element such as a screw (12a).
4. Device according to any of the preceding claims, **characterized in that** the said fastening member comprises a spacer (26) bearing against the said receiving wall and having a central passage for the passage of a fastening element such as a screw (27), the said elastic member (15) being sandwiched between this spacer and the head of this fastening element.
5. Device according to one of Claims 3 and 4, **characterized in that** the said spacer comprises an inclined ramp along which the said elongate element can rise when urged laterally.
6. Device according to any of the preceding claims, **characterized in that** the said elongate element comprises a first section piece (7) in the shape of a U, the base of which constitutes the said bearing wall and a second section piece (25) in the shape of a U which envelopes and covers the said first section piece and which clips onto the said first section piece.
7. Device according to any of the preceding claims, **characterized in that** the said elongate element carries a plate (30) designed to stretch forward from the actuating member of a means (3) of locking the opening panel, this plate being equipped with an anti-drill washer (34) having an opening for the passage of a key which can be introduced into the said actuating member.
8. Device according to Claim 7, **characterized in that** between the said plate and the surface of the opening panel is inserted a displacement sensor that senses the displacement of one with respect to the other.
9. Device according to any of the preceding claims,

**characterized in that** the said displacement sensor consists of an electric switch.

10. Device according to Claim 7, **characterized in that** the body of the said switch is subjected to a spring (29) acting towards the said receiving wall.
11. Device according to any of the preceding claims, **characterized in that** it is installed against a surface (5) of the said opening panel (2).
12. Device according to any of the preceding claims, **characterized in that** it is installed against a surface of the door surround.

### Patentansprüche

1. Vorrichtung zum Schutz gegen Einbruch, die geeignet ist, um an einer Oberfläche einer Aufnahmewand befestigt zu werden, die in wenigstens einem Abschnitt oder in der Nähe wenigstens eines Abschnitts des Randes eines Flügels zum Öffnen, beispielsweise einer Tür oder eines Fensterladens, angeordnet ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie ein rohrförmiges längliches Element (7, 25), das eine Anlagewand (8) aufweist, die mit der Aufnahmefläche (5) in Anlage kommt, wenigstens ein Befestigungsmittel (12, 12a), das durch eine in der Anlagewand (8) des länglichen Elements vorgesehene Öffnung hindurch ragt und das sich an der Aufnahmewand (2) befestigen lässt, wenigstens ein elastisches Rückstellmittel (15), das in dem länglichen Element angeordnet und zwischen dem Befestigungsmittel und der Anlagewand des länglichen Elements eingefügt ist, sowie wenigstens einen Signalgeber für Stellungsveränderungen (20) aufweist, der in dem länglichen Element eingebaut ist und mit der Aufnahmewand zusammenwirkt, und zwar in der Weise, dass, wenn das längliche Element gegen das elastische Mittel belastet wird und sich von der Aufnahmewand entfernt, der Signalgeber für Stellungsveränderungen in der Lage ist, ein elektrisches Signal abzugeben.
2. Vorrichtung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das elastische Mittel (15) zwei gegenüber liegende Schenkel aufweist, deren mittlerer Abschnitt mit dem Befestigungsmittel (12, 12a) zusammenwirkt und deren Endabschnitte (18, 19) sich an der Anlagewand (8) des länglichen Elements abstützen.
3. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Befestigungsmittel ein Distanzelement (12) aufweist, das sich gegen die Aufnahmewand abstützt und Flügel (16, 17) zum Halten des elastischen Elements (15)

sowie eine zentrale Durchgangsöffnung für die Durchführung eines Befestigungselements, beispielsweise einer Schraube (12a) aufweist.

4. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Befestigungsmittel ein Distanzelement (26) aufweist, das gegen die Aufnahmewand abgestützt wird und eine zentrale Durchgangsöffnung für die Durchführung eines Befestigungselements, beispielsweise einer Schraube (27), aufweist, wobei das elastische Mittel (15) zwischen dem Distanzelement und dem Kopf des Befestigungselements aufgenommen ist.
5. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 3 oder 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Distanzelement eine geneigte Rampe aufweist, an der das längliche Element emporsteigen kann, wenn es seitlich belastet wird.
6. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das längliche Element ein erstes Profilelement (7) in Gestalt eines U, dessen Basis die Anlagewand bildet, sowie ein U-förmig gestaltetes zweites Profilelement (25) aufweist, das das erste Profilelement umgibt und abdeckt und das sich an dem ersten Profilelement clipsartig befestigen lässt.
7. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das längliche Element eine Platte (30) trägt, die geeignet ist, um sich vor einer Betätigungseinrichtung eines Absperrmittels (3) des Flügels zu erstrecken, wobei die Platte mit einer gegen Bohren widerstandsfähigen Scheibe (34) versehen ist, die eine Öffnung zum Durchführen eines Schlüssels aufweist, der geeignet ist, um in die Betätigungseinrichtung eingeführt zu werden.
8. Vorrichtung nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** zwischen der Platte und der Oberfläche des Flügels ein Signalgeber zur Erfassung von Stellungsänderungen der einen in Bezug auf die andere eingefügt ist.
9. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Signalgeber für Stellungsveränderungen in Form eines elektrischen Unterbrechers ausgebildet ist.
10. Vorrichtung nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Körper des Unterbrechers der Kraft einer Feder (29) ausgesetzt ist, die in Richtung auf die Aufnahmewand zu wirkt.
11. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie an

einer Fläche (5) des Flügels (2) befestigt ist.

12. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie an einer Fläche des Rahmens der Tür angebracht ist. 5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG.1

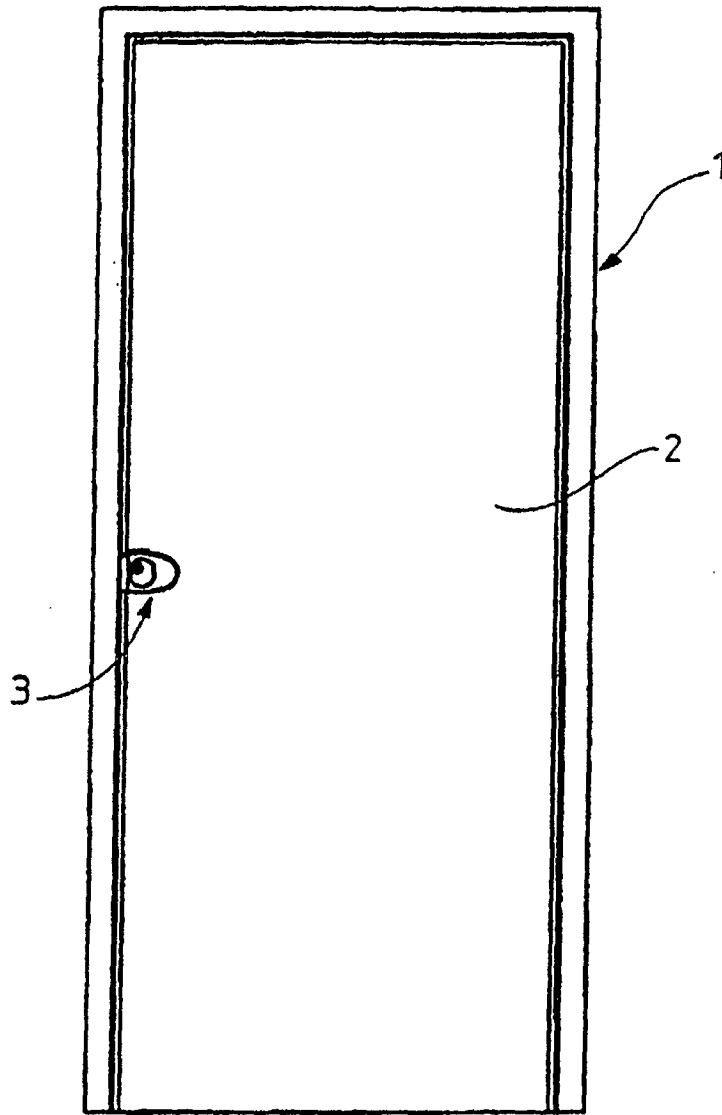
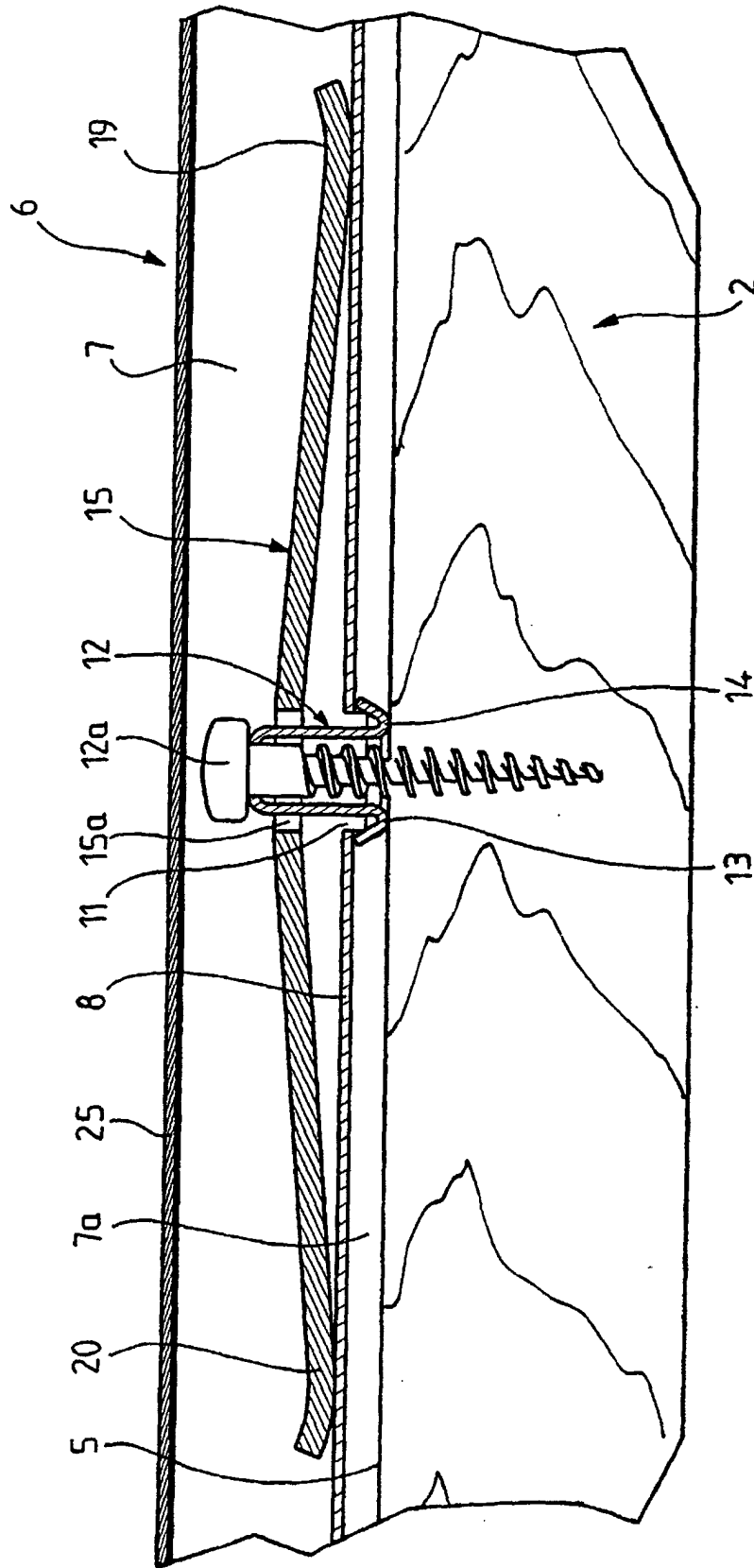


FIG.2



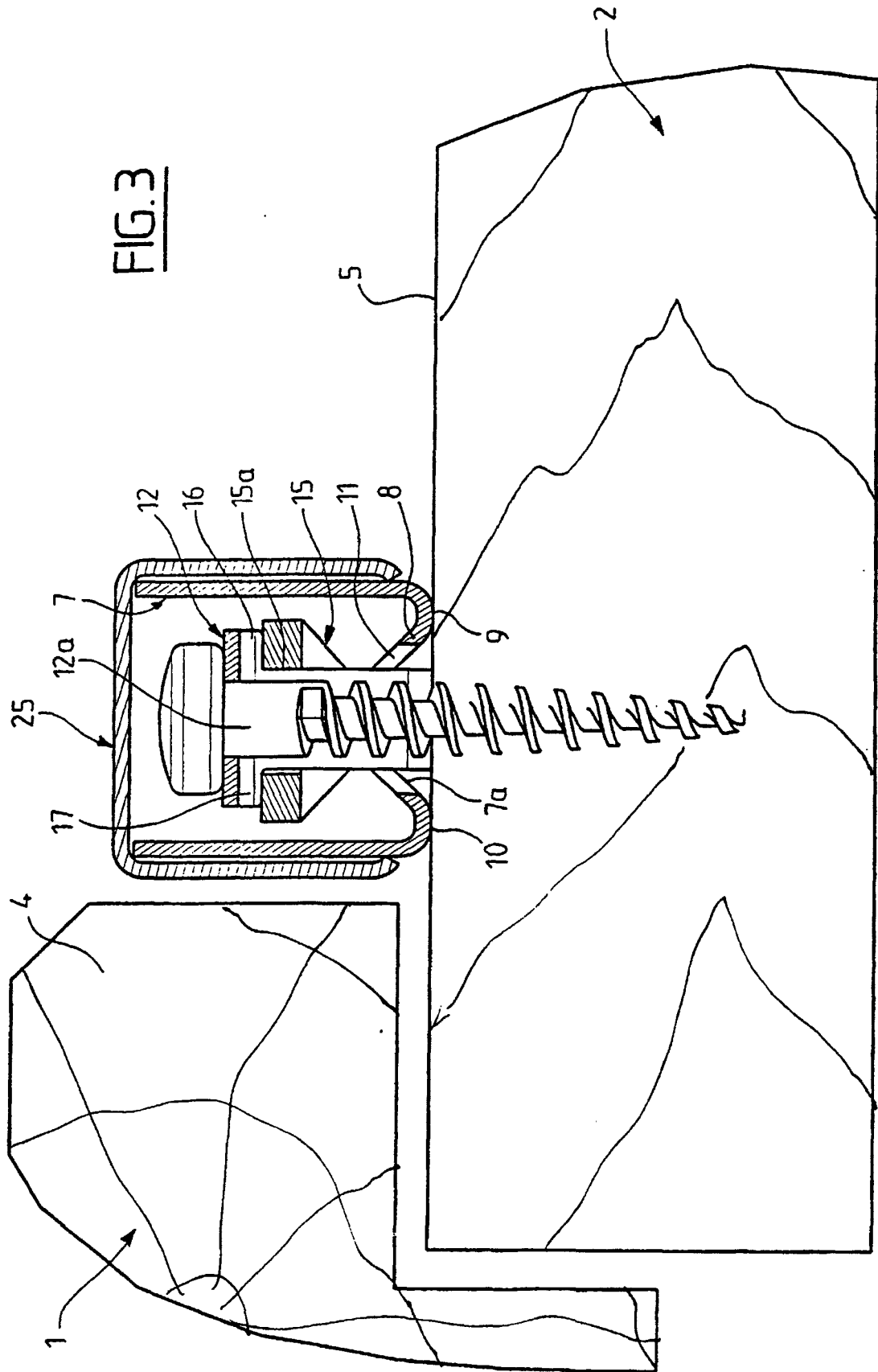
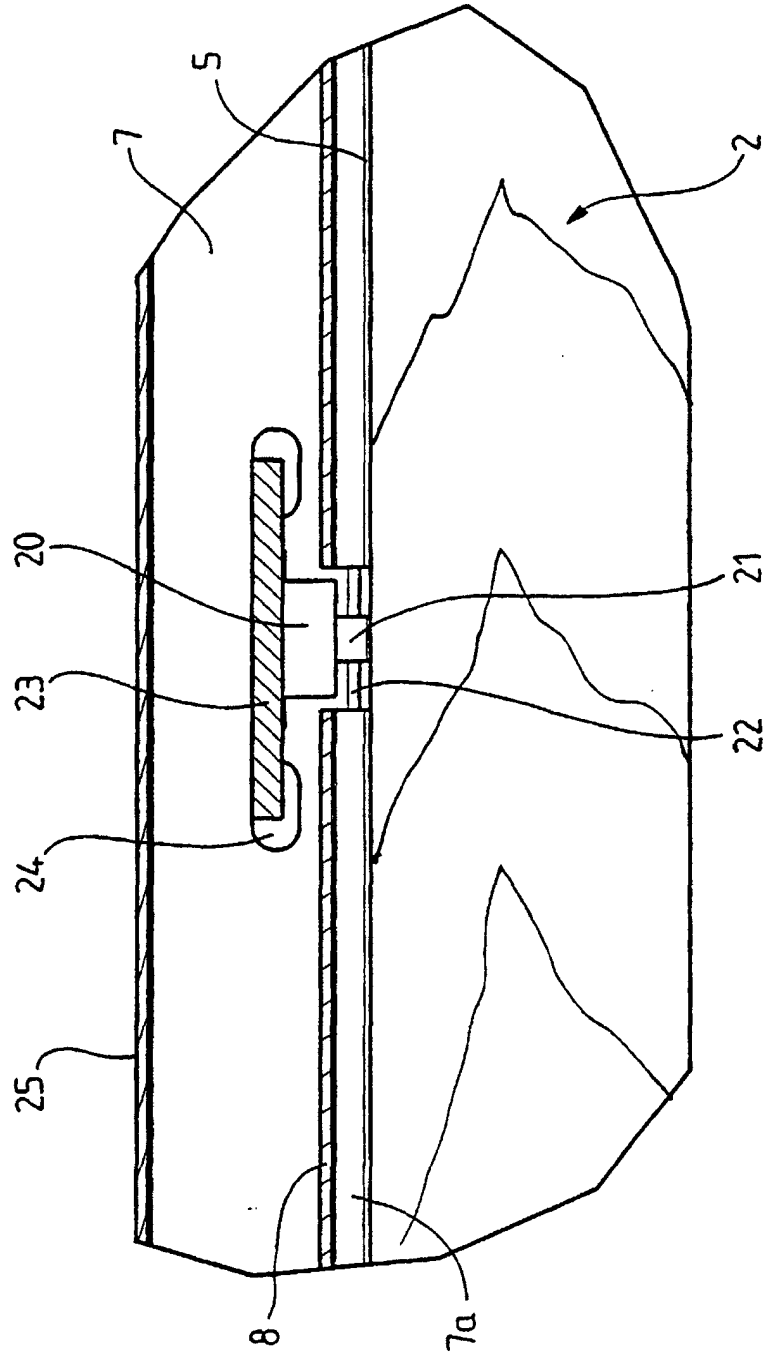
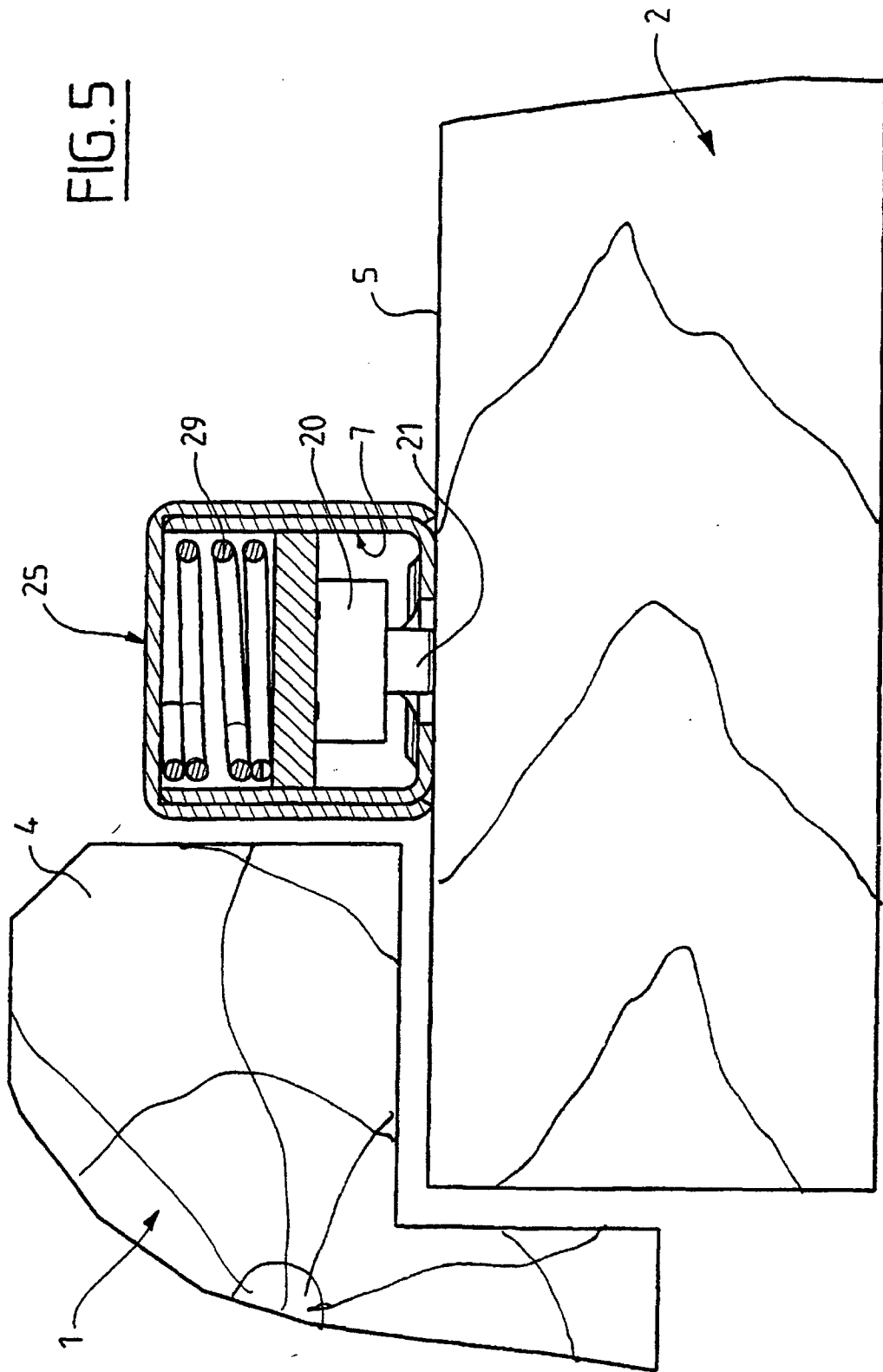


FIG. 4





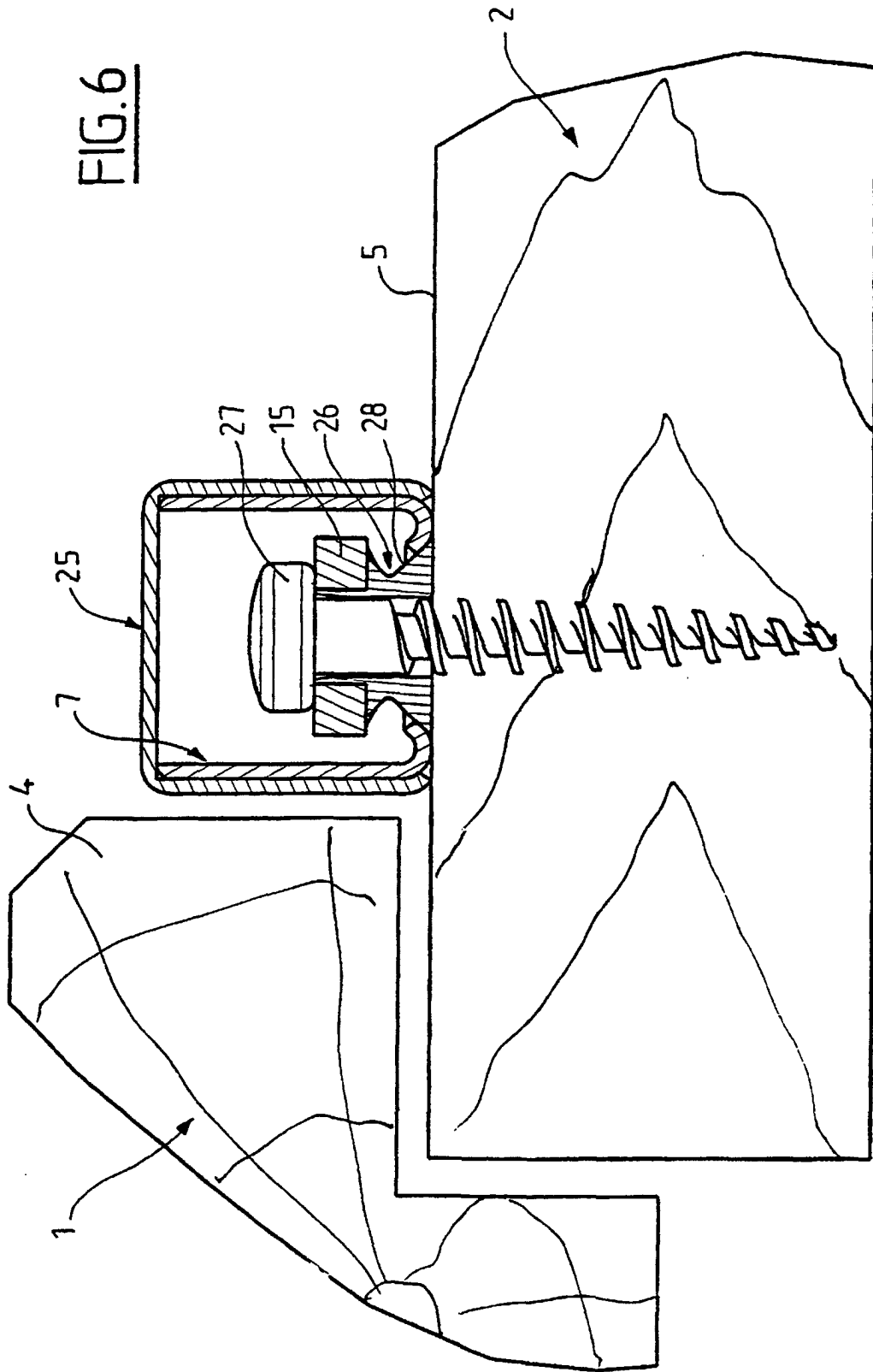


FIG.7

